

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 17 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mai à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Isabelle Baas, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15  
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13  
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraise, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s :

Céline Elie donne procuration à Isabelle Baas  
Estelle Trémouléac donne procuration à Christine Robin

Date de convocation : 10 mai 2022

Secrétaire de séance : Christophe Martin

**OBJET : Fonds de solidarité logement**

Madame la Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds de solidarité logement, piloter par le département de la Loire, afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement.

Pour information, en 2021, le département de la Loire a soutenu 9 demandes de particuliers pour un montant accordé de 2 706,80 €

Elle propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de cette adhésion  
DIT que les crédits sont ouverts au budget 2022

Pour empêchement du maire  
La 1<sup>ère</sup> adjointe  
Isabelle Baas

